

CSAL du 30 janvier 2023

Lecture des Déclarations Liminaires FO et Alliance CFDT-CFTC (absents Solidaires et CGT)

Pour le directeur :

- Redéploiement des emplois suite « fléchage DG »;
- Suppressions d'emplois au moins égale aux années antérieures hors création du centre de contact ;
- Création favorable pour le département du centre de contact à Lisieux et notamment grâce à l'implication du maire de Lisieux.

1/ Approbation des PV : des CTL du 22 mars 2022, 30 juin 2022 et 04 octobre 2022.

2/ CSAL :

Mme MAURY de l'INSEE est nommée secrétaire animatrice par le secrétariat général du Ministère à compter du 01/04/2023 pour les 3 départements « Bas Normands » au titre de la Formation spécialisée (ex CHSCT)

Règlement intérieur du CSAL : pas de date de présentation ! Ce qui est un problème au regard du fonctionnement des instances et même du point de vue de la direction.

3/ Evolution des emplois en 2023 pour la DDFIP 14 :

Au niveau national, 850 emplois en 2023, 450 en 2024 et 0 en 2025 (contrat d'objectif et de moyens)

- Emplois fléchés en SIP (TH + redevance audio) chaque direction est libre de son calibrage, dans le Calvados, le « fléchage » retenu à ce titre est le plus bas possible pour tenir compte des évolutions et du temps d'adaptation nécessaire car il subsiste le travail d'assiette. La baisse la plus importante est attendue sur le recouvrement, le contentieux et le gracieux.

- Recours à l'intelligence artificielle en matière d'appui au contrôle fiscal, virement bancaires, GMBI, zéro cash...etc.

- Renforcement nécessaire pour des chantiers prioritaires et notamment l'informatique ; la lutte contre la fraude (directions spécialisées DIRCOFI) ; recouvrement des amendes ; l'action économique (soutien aux entreprises) ; le contrôle interne et la sécurisation des process ; l'éco-responsabilité.

- Difficulté de recrutement pour le centre de contact à Lisieux (30 postes à pouvoir au lancement)

- Présentation de l'évolution des emplois pour la DDFIP 14 (demande des OS).
En effet, l'interprétation des différents tableaux est très difficilement compréhensible du fait des redéploiements et du fléchage, ce qui permet de rendre l'ensemble plus présentable et plus acceptable !

- La direction mène une réflexion sur l'encadrement supérieur à la DDFIP et a la volonté de renforcer et de réorganiser les services de direction, si nécessaire. A ce titre, le nombre d'AFIP est de 3 dont 1 vacant pour lequel la direction a demandé le remplacement auprès de la délégation Nord. La réflexion concerne également l'affectation d'un ou 2 IDIV HC sur certaines divisions.

Vote : contre à l'unanimité.

4/ Questions diverses :

- SGC de Caen, vacance d'emploi du chef de poste suite à départ en retraite, 3 candidatures déposées, le poste sera pourvu, par contre incertitude entre le départ réel début février et départ officiel au 1^{er} avril.
- Application comptable D2C des SGC : difficulté de déploiement, d'appropriation ce qui a généré pour un certain nombre d'agent en charge de la comptabilité des écrêtements important au-delà de 12 h en fin de mois. La direction rappelle que le chef de service est le responsable de l'organisation dans son service et qu'il doit mettre en œuvre le « remplacement » pour éviter ces difficultés. Toutefois, il doit également contacter les RH au cas par cas si la situation du poste ne permettait pas une autre organisation.

Pour l'alliance CFDT-CFTC, cette surcharge de travail présente toutes les caractéristiques de souffrance au travail et des risques inhérents. Dès lors que les difficultés d'organisation découlant de cette application ne pouvaient être anticipées, car nouvelle pour beaucoup, Il nous paraît légitime que les heures écrêtées soient restituées aux agents.

Les élus en CTL :

Daniel TEXIER (titulaire).
Armelle GOUEZ (suppléante)
Pierre Yves AUROUSSEAU (expert)
Antoine RAKOTOBEARISOA suppléant